

chercher son courrier, que celui qui parle l'anglais doit avoir une «compétence» additionnelle sur celui qui ne parle que le français.

C'est ce que l'on demande et pas autre chose: qu'à compétence égale, celui qui vient en contact avec le public et qui peut parler les deux langues, à ce moment-là, c'est lui qui doit avoir la priorité.

Une voix: Les deux langues officielles du pays.

M. Grégoire: Évidemment, qu'on ne commence pas à y faire entrer d'autres langues.

[Traduction]

L'hon. M. Churchill: Puis-je poser une autre question? Je présume que le député n'approuve pas la proposition faite par le ministre des Mines et des Relevés techniques qui, déclare-t-on, a insisté pour que les gens qui entrent au Service civil connaissent l'anglais et le français. Je veux parler au nom des personnes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, il est bien entendu qu'on entre dans un domaine où il y a lieu d'être assez flexible, lorsqu'une telle proposition est mise en pratique. Il faut être assez flexible pour reconnaître que le fait existe et que, à l'heure actuelle, la majorité de nos fonctionnaires sont unilingues.

Seulement, la proposition de l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Pepin), qui accorde un certain nombre de points de plus à celui qui est bilingue, est parfaitement normale, à mon avis, puisqu'il reconnaît et consacre le principe suivant, à savoir, un fonctionnaire du gouvernement canadien qui vient en contact avec le public et qui peut parler les deux langues officielles, a nécessairement plus «de compétence» que celui qui ni parle qu'une de ces langues.

C'est ça que nous voulons reconnaître par un principe comme celui-là. Nous proposons une autre solution. C'est qu'on donne un «bonus» additionnel à tout fonctionnaire civil, soit de \$200 ou \$300 par année, qui pourra démontrer qu'il peut comprendre et s'exprimer dans les deux langues.

A ce moment-là, tous les individus seraient sur un même pied en entrant au Service civil, qu'ils soient unilingues ou bilingues. Mais, une fois au Service civil, s'il veut avoir droit à son «bonus», ce sera à lui de suivre les cours dans les laboratoires de langues pour apprendre à parler le français ou l'anglais selon qu'il est Canadien français ou Canadien anglais.

A ce moment-là, selon le programme que nous proposons, il y a déjà trois ans, à l'effet

de donner un «bonus» additionnel à tous ceux qui sont bilingues lors de leur entrée dans n'importe quel ministère, ils seraient tous sur le même pied, mais une fois embauché, celui qui est bilingue pourrait avoir le «bonus» s'il peut comprendre et s'exprimer dans les deux langues.

Cela forcera et obligera les employés civils à apprendre l'autre langue. S'ils sont français ils apprendront l'anglais, s'ils sont anglais, ils apprendront le français, s'ils veulent avoir le «bonus». Et cela ne prendrait pas tellement de temps. Je sais que l'ancien secrétaire d'État avait conçu un plan pour les employés civils. Or, tout cela aurait un effet heureux sur ceux qui sont actuellement dans le Service civil. Ils pourraient apprendre immédiatement l'autre langue qu'ils ne connaissent pas et pourraient jouir de leur «bonus». De plus, d'ici six mois ou un an, ils pourraient parler le français et l'anglais et se faire comprendre de tous les citoyens dans leur langue.

Je crois que cela devrait satisfaire le député de Winnipeg-Sud-Centre. Une telle prise de position ou un tel principe devrait lui sembler satisfaisant.

• (9.40 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, j'ai une autre question à poser, même si nous devons faire adopter ce soir les prévisions de dépenses. Tenant compte de ce point, j'espère obtenir une courte réponse. Le député recommanderait-il une gratification à l'endroit d'une personne dont la langue maternelle est l'anglais, mais qui a appris l'esquimaux afin de communiquer avec certaines de ces gens, et une gratification semblable à d'autres qui agissent comme interprètes du russe, de l'allemand et d'autres langues?

[Français]

M. Grégoire: Non, monsieur le président, le bonus serait pour ceux qui sont bilingues, c'est-à-dire qui parlent et comprennent les deux langues officielles du Canada. Il est assez rare de parler le russe, et un interprète russe touche un salaire bien plus élevé, parce qu'il a eu le courage d'apprendre le russe; c'est son bonus, parce qu'il a une compétence de plus, en parlant le russe. Je ne connais pas le russe, mais on ne me paierait pas le salaire d'un interprète russe non plus!

Mais être bilingue, c'est-à-dire parler le français et l'anglais, c'est un avantage de plus pour le Service civil, et cela mérite un bonus, de façon à favoriser l'éclosion d'un véritable bilinguisme au Canada. L'idée d'un bonus forcera les hauts fonctionnaires actuellement en place à apprendre le français, s'ils ne parlent que l'anglais, ou à apprendre l'anglais, s'ils ne parlent que le français. Est-ce